

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1585

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 3, après le mot :

« agences »,

insérer les mots :

« régionales de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.